

**FEDERALE 3 FEMININES
SECTEUR SUD-OUEST
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

Cette organisation s'applique pour la saison 2011/2012.

Ce règlement s'appuie sur les règlements généraux de la F.F.R.

LA COMPETITION

1- Principe général :

a) Une phase préliminaire

4 poules de 4 équipes et 2 poules de 3 équipes sont constituées en fonction de critères géographiques.

A l'issue des matchs aller/retour de cette phase, les équipes sont classées de 1 à 22.

Les 12 premières équipes participeront à la phase qualificative pour le Championnat de France.

Les équipes restantes participeront à la phase qualificative pour le Challenge du Secteur Sud-Ouest.

b) Une phase qualificative

3 poules de 4 et 2 poules de 5 équipes sont constituées.

Les poules 1, 2 et 3 (constituées avec les 1ers et 2èmes de poule de la 1^{ère} phase) sont qualificatives pour le Championnat de France.

Les poules 4 et 5 (constituées avec les 3èmes et 4èmes de poule de la 1^{ère} phase) sont qualificatives pour le Challenge du Secteur Sud-Ouest.

Les constitutions des poules 1, 2 et 3 seront faites en fonction de critères géographiques et en évitant les doublons avec deux 1ers et deux 2èmes dans chaque poule.

Idem pour les poules 4 et 5 avec trois 3èmes et deux 4èmes.

A l'issue des matchs aller/retour de cette phase, les équipes des poules 1,2 et 3 sont classées de 1 à 12 et les équipes des poules 4 et 5 sont classées de 1 à 10.

c) **Phase finale**

Le règlement vous sera donné ultérieurement, la Commission Féminine Fédérale n'ayant pas déterminé le nombre de qualifiées.

2 – **Le calendrier**

a) **1^{ère} phase**

09/10	16/10	23/10	30/10	06/11	13/11	20/11	27/11	04/12	11/12	18/12
A1			A2	A3		R1	R2		R3	

b) **2^{ème} phase**

08/01	15/01	22/01	29/01	05/02	12/02	19/02	26/02	04/03	11/03
	A1/A1	A2/A2		- /A3	A3/A4		R1/A5	R2/R1	

18/03	25/03	01/04	08/04	15/04	22/04	29/04	06/05	13/05
R3/R2		- /R3	- /R4		- /R5			

c) **Phases finales**

Vous sera communiqué ultérieurement avec le règlement des phases finales Championnat et Challenge du Secteur Sud-Ouest.

3 – Composition des poules de la première phase :

POULE 1	POULE 2	POULE 3
RFPB/TRELISSAC	SAINT CERES	ROUILLAC (FG)
BRIVE	TULLE	CADAUJAC
CENAC	NEUVIC D'USSEL	STADE BORDELAIS
	GOURDON	LIBOURNE

POULE 4	POULE 5	POULE 6
GGRF47	NORD BEARN	SUD BASSIN A R
RFPP/BERGERAC	AIRE SUR ADOUR	BEC
MONFLANQUIN	COARRAZE NAY	DROP DE BETON
AGEN	SALIES DE BEARN	HERM 2

Les équipes des poules 1 et 3, lorsqu'elles ne jouent pas, pourront se rencontrer en matchs amicaux.

(RFPB/TRELISSAC-LIBOURNE, BRIVE-STADE BORDELAIS, CENAC-CADAUJAC).

4 – Calcul des points « terrain » et classement fin de phase

Les points « terrain » seront attribués comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point

Le classement de fin de phase sera fait en fonction :

- du rang dans la poule
- des points de classement définitifs
- du nombre de jours de suspension
- du goal-average général après péréquation

5 – L'arbitrage

L'arbitrage est confié à des arbitres du Comité du club qui reçoit. Il convient donc au club recevant d'informer la Commission des Arbitres de son Comité du lieu exact où se déroule la rencontre, ainsi que toutes modifications pouvant intervenir (date, horaire, lieu...).

En l'absence d'arbitre, l'arbitrage sera effectué par un LCA (application de l'Article 442-9). La feuille de match sera à remplir par le LCA et à retourner dès le lendemain de la rencontre à la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest à AGEN.

Secteur Sud-Ouest Comité Périgord Agenais BP90102 2 rue Pierre de Coubertin 47004 AGEN cedex

☎ 05.53.98.80.27 ☎ 05.53.77.08.93

Mail : secteursudouest@orange.fr

Site Internet : <http://www.parugby.com>

6 – Forme de jeu

Jeu à 12 (Catégorie D)

Terrain de dimensions identiques à celles d'un terrain normal pour la pratique du rugby à XV.

Durée des matchs : 2x30 minutes

Nombre de joueuses sur la feuille de match : 13 joueuses minimum, 19 joueuses maximum.
Zéro ou une remplaçante minimum en première ligne (annexe 12, règle n°3).

Jeu à effectif incomplet : moins de 13 joueuses (application de l'article 452) et des modalités de l'annexe XII, règle n°3, paragraphe 2-1.

Si une équipe se présente avec moins de 9 joueuses, le match ne peut avoir lieu.

7 – Horaire des rencontres et changements de date

Horaire des rencontres : la rencontre est officiellement fixée à 15 heures le dimanche.
Pour toute modification, il sera fait application des articles 310 et 311 des Statuts et Règlements de la F.F.R.

Pour des reports dus aux intempéries, il sera fait application de l'article 312 des Statuts et Règlements de la F.F.R. Les arrêtés municipaux devront parvenir au plus tard le vendredi précédent la rencontre (avant 12 heures).

Adresse de la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest
SECTEUR SUD-OUEST – COMITE PERIGORD AGENAIS
2, RUE PIERRE DE COUBERTIN – BP 90102
47004 AGEN CEDEX
Tèl : 05.53.98.80.27 Fax : 05.53.77.08.93
Mail : secteursudouest@orange.fr

8 – Forfaits et effectifs incomplets

Application des articles 342 et 452 des Statuts et Règlements Généraux de la F.F.R. par la Commission des Epreuves du Secteur Sud-Ouest.

9 – Sanctions financières et disciplinaires

Application des Articles du Titre V des Statuts et Règlements Généraux de la F.F.R. par la Commission ad hoc du Comité Périgord Agenais.

Secteur Sud-Ouest Comité Périgord Agenais BP90102 2 rue Pierre de Coubertin 47004 AGEN cedex
☎ 05.53.98.80.27 ☎ 05.53.77.08.93
Mail : secteursudouest@orange.fr

10 – Qualification spécifique (article 240 modifié Secteur Sud-Ouest) :

Pour les clubs ayant plusieurs équipes évoluant dans les différentes divisions féminines, une joueuse ne devra pas avoir participé à plus de 3 matchs en phase préliminaire et 5 matchs en phase qualificative avec l'équipe UNE pour être autorisée à participer à une rencontre d'une phase préliminaire, qualificative ou finale dans une autre équipe de son association.

11 – Les frais d'arbitrage

Les rencontres de Fédérale 3 Féminine étant déléguées aux Comités Territoriaux, les dispositions sont fixées, à la charge du club recevant, par chaque Comité Territorial.

12 – Site Web

Le Secteur Sud-Ouest met à jour toutes les informations concernant les compétitions qu'il gère sur le site du Comité Périgord-Agenais :

www.parugby.com dans l'onglet « secteur S-O- FEMININES »

Ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail secteursudouest@orange.fr, sont considérées officielles.

Pour tout point non évoqué dans le présent document, il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur.